



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 3 septembre 2026**

**RAPPORT N° 19/2026
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Rapport-préavis en réponse au postulat de
M. Mickael Bertschy (VL), intitulé « La complémentarité de
l'offre publique-privée au service de l'accueil préscolaire »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le rapport-préavis en réponse au **postulat de M. Mickael Bertschy (VL)** intitulé « **La complémentarité de l'offre publique-privée au service de l'accueil préscolaire** » N° 19/2026, déposé à la séance du Conseil communal du 14 mars 2024 et pris en considération le 2 mai 2024 s'est réunie le **mercredi 17 juin 2026 à 18h15, en salle 2 de l'Hôtel de Ville.**

Elle était composée des personnes suivantes :

Président-rapporteur :

LCVL	M.	Jacques Vernier
------	----	-----------------

Membres :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
UDC	Mme	Yvette Bonjour	X		
PS	Mme	Giuliana De Regibus	X		
PLR	Mme	Sandra Marques	X		
da.	M.	Elliott Messeiller	X		
VL	M.	Roger Pieren		X	
da.	M.	Hervé Queyranne	X		
PLR	M.	Pedro Teixeira	X		
Verts	Mme	Jennyfer Vincent	X		
Verts	Mme	Myriam Wider-Nicoulaz	X		
EAV	--	--			

Suppléant·e·s :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
VL	M.	Jérôme Christen	X		
EAV	--	--			

La Municipalité est représentée par :

- Madame Laurie Willommet, Municipale, laurie.willommet@vevey.ch

Le service est représenté par :

- Madame Manon Fawer, cheffe de service, manon.fawer@vevey.ch

1. INTRODUCTION

Le postulat présenté par Mickael Bertschy (groupe Vevey Libre) propose une nouvelle stratégie pour répondre à l'insuffisance de places d'accueil préscolaire à Vevey. Il vise à élargir l'offre d'accueil préscolaire à Vevey en misant sur la complémentarité entre public, associatif et privé, afin de répondre efficacement à la demande croissante tout en maîtrisant les coûts pour la commune.

Mme Willommet (Municipalité) et Mme Fawer (cheffe de service) introduisent le sujet, en indiquant que sur le papier, l'idée paraît attractive, mais qu'en réalité ce n'est pas si simple, le système d'accueil préscolaire étant parfois complexe.

La Municipalité ne dirait pas non à une structure privée, mais aucune ne sollicite les services de la ville pour venir à Vevey, car il y a des difficultés. Dans certaines communes, plusieurs structures privées sont pourtant présentes, mais ont des conditions particulières, non présentes à Vevey.

Le dispositif public vaudois fait tout pour que les communes développent un réseau de structures d'accueil, à des prix accessibles aux familles, dont les tarifs sont basés sur la capacité contributive des parents.

Les réseaux sont constitués d'associations à buts non lucratifs ou de structures publiques, avec des conditions précises, comme des barèmes entre 24 et 135 CHF/jour, basés sur le revenu déterminant des parents. Les normes d'encadrement (nombre et formation) sont également strictes.

Dans les structures privées – non subventionnées – les tarifs se basent sur le coût d'exploitation, donc entre 150-250 CHF/jour (selon nombre d'heures d'ouverture) et sont donc plus chères. Elles ont donc de la peine à survivre face à des structures moins chères.

Une analyse des besoins faite sur le canton table pour Vevey sur un taux de couverture moyen de 43% de l'ensemble des enfants en âge d'être placés ; Vevey est actuellement à 26%.

Il y a un manque de places en préscolaire, et particulièrement en nurserie, mais les conditions d'encadrement (1 collaborateur pour 5 enfants) et les coûts font que ce n'est pas rentable pour le privé ; donc seul le public peut y répondre.

La Fondation d'Accueil de Jour de l'Enfant (FAJE) finance 33.25% de la masse salariale éducative. Il y a du soutien du Canton pour ouvrir des places, mais aussi des conditions strictes à respecter pour obtenir les subventions. Les structures associatives dans un réseau public peuvent toucher des aides entre 4000-5000 CHF/place.

La Ville de Vevey soutient les initiatives associatives telles que Tremplin (accueil libre de la place Robin) ou la Jouerie (accueil libre à Gilamont), car il y a un manque de places.

Des locaux sont disponibles à l'entrée de la ville, mais les coûts d'exploitation sont importants, c'est donc financièrement difficile pour une structure privée. Récemment 3 structures privées ont fait faillite dans le Canton ; elles ont été reprises par leur ville et remises à une association ou directement gérées par un exploitant communal.

Des organisations privé-public fonctionnent, par. ex. à Renens et Bussigny, en partenariat avec l'association Pop e Poppa, qui offre des places, qui sont totalement subventionnées par la commune, mais dont la structure administrative est très chère.

Le système d'accueil de jour va évoluer dans les 3 ans ; des allocations de garde ont été votées au niveau fédéral, qui seront versées dès 2029-2030 directement à tous les parents (y.c. dans les structures privées).

En 2022, Vevey est sortie du réseau REVE, et a fondé le réseau « Vevey », et a ainsi pu mettre ses places strictement à disposition des familles de Vevey et non celles du Cercle. La Ville est ouverte à accueillir d'autres structures associatives ou privées, mais aucune ne se manifeste pour rejoindre le réseau.

Avec l'acquisition de la Valsainte et des Moulins, la ville aura +99 nouvelles places dès 2030.

2. DISCUSSION

Un commissaire donne le point de vue de l'auteur du postulat

M. Bertschi remercie la Municipalité et le service pour le travail accompli et se réjouit de l'augmentation des places ainsi que de l'ouverture à des collaborations externes. Sur le plan politique, il estime que la réponse « est de gauche » et ne met en avant que les limites du modèle privé, jugé peu fiable à long terme et générateur d'inégalités. Toutefois, bien qu'il ne soit pas libéral, il considère que le privé peut compléter l'offre en permettant aux familles aisées d'y recourir, libérant ainsi des places subventionnées pour les autres.

Mme Fawer indique qu'il y a une pluralité de personnes avec des origines et des moyens des parents différents, mais que la part de financement du déficit se monte à 52% (contre 30% dans d'autres communes), donc les capacités des parents sont plus faibles à Vevey.

Mme Willommet rappelle que la politique de l'accueil est bien une politique cantonale, subventionnée et obligatoire, et qu'elle peut être portée aussi bien par la gauche que la droite. Dans certaines communes, il y a des opportunités pour collaborer avec des structures privées, comme à Renens. Mais une politique publique permet un meilleur contrôle et une maîtrise des coûts et des activités.

La Ville de Vevey est sortie du réseau REVE, car les communes du cercle trouvaient que les coûts étaient trop élevés et avaient une divergence sur la volonté de développer de nouvelles places. Les coûts dans le privé ou le public sont les mêmes, mais le public permet une meilleure gestion du développement et une politique salariale maîtrisée.

Le déficit par place est de 18'250 CHF/place.

Dans certaines structures, plusieurs problématiques font augmenter les coûts : augmentation du taux d'encadrement, prix de location des locaux, manque d'éducateurs professionnels.

Un commissaire demande si une structure d'accueil privée hors réseau telle que celle du Haut Lac à la rue des Marronniers pourrait être intégrée au réseau, et si non pourquoi pas.

Mme Fawer répond que la structure doit être au minimum une association à buts non lucratifs (pas une Sàrl) et avoir des places à offrir ; s'ils sont déjà pleins, ils n'ont aucun intérêt à rejoindre le réseau. En l'occurrence la structure est bilingue et ils souhaitent sûrement mettre la priorité sur leur public principal.

La Ville essaie de développer des structures parascolaires à proximité des collèges, plusieurs ont déjà été ouvertes, mais pas toujours facile de trouver des locaux. Plusieurs sites identifiés doivent être aménagés comme la Maison du Cimetière. Mais aucun privé ne propose des places en parascolaire.

Le réseau de Vevey est plus cher car ouvert plus longtemps, de 06h30 à 19h00.

Il serait intéressant de calculer le retour sur investissement, entre les parents qui travaillent et paient des impôts en regard des coûts financés par la Ville.

Chaque structure a une liberté sur son projet pédagogique, mais cela ne serait pas un frein pour une structure comme les Marronniers de rejoindre le réseau. Ce qui peut l'être sont les prix élevés. Des structures privées existent, avec des projets pédagogiques particuliers (bilingue, ...), mais il est difficile de proposer des prix abordables.

Certaines structures privées, comme celle du Millenium à Renens, n'avait pas le seuil de rentabilité et s'est approchée de la ville de Renens, et leur vend des places pour les habitants de Renens, qui sont subventionnées par cette ville, et proposées à des tarifs avantageux.

Dans les structures privées, ils facturent le prix maximum. Dans le public, les tarifs dépendent du revenu déterminant des parents (revenu le plus haut + la moitié du revenu le plus bas). Par exemple à Vevey, le prix minimum est à 480 CHF/mois pour un placement à 100% et un revenu déterminant à 4500 CHF/mois. Et jusqu'à 2644 CHF/mois pour les plus hauts revenus déterminants (au-dessus de 16'901 CHF/mois).

Les structures publiques sont souvent ouvertes plus longtemps, soit 12 heures 30, contre 9 heures dans les structures privées (même si certaines ouvrent plus longtemps aussi).

Le Canton incite à reporter les aides sur les parents.

Une commissaire indique que dans une structure ce qui coûte cher sont les salaires et les loyers d'exploitation, et demande s'il est possible grâce à une convention, de faire une sorte de compromis : contre un loyer abordable mis à disposition par la ville, un certain nombre de places sont mises à disposition. Cela éviterait toutes les charges de recherches de ressources humaines notamment. Par exemple pour l'ouverture de la Valsainte et des Moulins.

Mme Fawer explique que pour Pop e Poppa la structure administrative est extrêmement chère ; les salaires sont les mêmes (il y a peu de ressources disponibles), selon la convention collective de travail. Les salaires de Vevey sont légèrement en-dessous de ceux de la convention.

Mme Willommet complète en indiquant que les places en nurserie sont très très chères. Mais le problème en fait est qu'il n'y a pas de proposition émanant du privé ; s'il y en avait, elles seraient prises en compte, mais de toute façon elles ne seraient pas moins chères.

Les collaborateurs de Nestlé ont les plus hauts revenus dans la région. La politique de Nestlé est de collaborer avec les réseaux d'accueil locaux (y.c. des communes avoisinantes), plutôt que d'ouvrir sa propre structure. Mais les coûts à couvrir sont les mêmes.

Il serait intéressant d'attirer les hauts revenus à Vevey, car plus les parents payent (souvent le 100%), moins il y a du déficit à couvrir par la ville. Mais c'est l'inverse, les personnes à hauts revenus partent de Vevey.

L'exemple donné est une famille qui gagne 7000 CHF/mois à 2, payerait dans une structure publique 1000 CHF/mois/enfant, soit 2000 CHF/mois pour deux enfants. Dans le privé, ils payeraient 2800 CHF/mois/enfant, soit 5600 CHF/mois.

Un commissaire demande s'il y a des AMF (Accueillant en Milieu Familial) à Vevey.

Mme Fawer explique que La Tour-de-Peilz exploite les AMF pour les 3 réseaux. Il y a 25 AMF à Vevey, c'est où il y en a le plus. Dès cette année, les réseaux ont validé une revalorisation des conditions des AMF, afin d'éviter la pénurie. Beaucoup de mamans de jour ont été perdues lorsqu'une limite maximale d'âge a été mise.

Ce système doit être maintenu, car complémentaire aux structures d'accueil, et plus flexible sur les horaires.

Une commissaire précise que ce n'est pas public ou/contre privé, mais c'est une collaboration.

Mme Fawer explique que l'Intelligence Artificielle permettra d'améliorer l'efficacité de ses services. Les processus vont évoluer et les collaborateurs devront intégrer ces outils. Cela permettra d'augmenter la capacité de travail, et automatiser certaines tâches, afin de permettre de maîtriser les coûts. Grâce à cela, malgré l'ouverture de nouvelles structures, la masse salariale du personnel administratif n'augmentera pas. Le nombre de personnel éducatif reste lié aux quotas d'enfants par groupe.

Les structures publiques peuvent être aussi performantes que les privées. L'objectif est d'augmenter les compétences des collaborateurs, et d'enrichir leurs tâches, afin de les conserver.

Un commissaire résume la position de la Municipalité : « Oui à la complémentarité public-privé, oui au dialogue avec des acteurs privés, mais non à un changement de modèle ».

Selon le commissaire, la Municipalité préfère un développement public et associatif, en relevant les points suivants :

- Une ouverture de principe, mais pas d'engagements concrets, de vision, ni de démarche proactive (contrairement à ce que demandait le postulat)
- Une méfiance envers le secteur privé, avec mise en avant uniquement des risques
- Malgré une ouverture à analyser les expériences d'autres communes, absence d'étude comparative entre les différents modèles
- Occasion manquée face à l'urgence, vu les 200 enfants sur liste d'attente ; rien avant 2027

Le groupe VL se positionne pour un refus de la réponse.

Mme Willommet précise que le postulat demande d'étudier, mais pas de faire. Le choix est fait par la Municipalité de privilégier le public, mais reste ouverte à une collaboration avec le privé, même si actuellement les conditions ne sont pas réunies à Vevey. Même si des locaux étaient disponibles (les locaux sont rares), la Ville aurait intérêt à mettre en place elle-même une structure.

Mme Fawer indique que des structures à buts lucratifs demandaient la gratuité des locaux, mais ce n'est pas le rôle de la Ville. Avec un prix de 350-450 CHF/m² pour des locaux, les privés ne sont pas rentables. Même pour les associations c'est compliqué.

Mme Willommet relève encore que l'on peut ne pas adhérer à cette politique, mais que le réseau Vevey fonctionne et est plutôt cité comme réseau exemplaire, même s'il y a des attentes.

Mme Fawer complète en précisant que les sauvetages financiers de structures privées sont faites par le public.

Une commissaire constate que le taux de natalité baisse, et demande si on a des courbes pour montrer cette tendance, et voir si on a besoin de plus ou moins de places.

Mme Fawer précise que son service travaille avec le canton pour évaluer l'évolution démographique des domaines scolaire et préscolaire. Un tassement de l'évolution de la natalité est constaté, mais contrebalancé par des arrivées liées au développement des quartiers et à la migration. Il est difficile de prévoir à 20 ans.

Dans une structure, par rapport aux coûts d'exploitation, ce sont les coûts de la masse salariale qui sont chers. En cas de baisse, il est possible d'ajuster la masse salariale à la baisse.

Par une agilité et une gestion du bâti communal, il est possible d'anticiper les besoins et de trouver des solutions. Par exemple, pour les nouvelles constructions à Plan-Dessus, où un grand nombre de nouvelles familles vont arriver.

Un commissaire questionne sur la liste conséquente de 200 enfants en liste d'attente, sur la durée d'attente, et s'il est envisagé de louer des locaux commerciaux pour pallier à l'urgence.

Mme Fawer mentionne que lors des demandes de parents, ils demandent le maximum de 5 jours, mais que cela correspond rarement aux besoins réels ; la liste n'est pas filtrée par rapport à cela. Il faut plutôt suivre la durée d'attente pour avoir une place.

Concernant la location des locaux commerciaux, les normes pour de telles affectations sont strictes, et les tarifs très élevés (350-400 CHF/m²), surtout par rapport à un achat.

La Valsainte et les Moulins sont des opportunités d'acquisition. La Valsainte a été achetée chère, mais aussi pour maintenir une richesse patrimoniale. Par contre les Ateliers sont loués très chers, et il y a des problèmes de chaleur ; il faudra quitter.

Donc la Ville essaie de ne pas être locataire.

Mme Willommet complète en indiquant que les services font au plus vite, en l'occurrence La Valsainte, même si cela peut prendre 2-3 ans. Avec les travaux, des locations ne seraient pas plus rapides. Cela serait plus court avec des containers, mais difficile à en trouver et temporaire. Avec La Valsainte et les Moulins, la liste d'attente devrait être comblée.

Il y aura une 3^{ème} structure, le Jardin d'enfants de Gilamont, en collaboration avec la Villa La Jouerie, où 15 places sont disponibles le matin.

Concernant la durée d'attente, en préscolaire, la durée d'attente dès la naissance est entre 8 et 12 mois. Il est parfois déjà proposé 1 journée, ce qui fait un début. Et certains parents réajustent et acceptent 2 jours au lieu de 5 jours (grâce aux grands-parents, etc).

Il y a eu une perte de places en préscolaire, à la Barcarolle, aux Cèdres, aux Marionnettes, et suite à la fermeture des Petits pois.

Des mesures sont prises pour revaloriser les Accueillants en Milieu Familial (AMF) comme la mensualisation du temps de travail, des formations, intégration dans les structures, etc.

Un commissaire reconnaît les efforts qui sont faits pour ouvrir des places d'accueil, mais insiste sur le fait qu'on ne soit pas assez proactif avec le privé, et surtout qu'avec l'acceptation du plan d'affectation, cela va amener plus d'habitants. Certaines personnes quittent la commune car elles ne trouvent pas de places à Vevey. Il faut donc poursuivre les efforts.

Mme Fawer a visité la nouvelle garderie les Petits Boélands à la Tour-de-Peilz, moderne, 44 places, avec beaucoup d'espace. A Vevey, les privés ne viennent pas parce qu'on ne les accueille pas, mais parce que c'est une zone urbaine très dense et qu'il n'y a pas d'espace, et que c'est très cher. Le meilleur modèle qui marche est le modèle mixte.

Un commissaire mentionne qu'il est moyennement d'accord avec les délais annoncés. Dans son cas il a trouvé une place après 8 mois pour seulement 2 demi-jours par semaine, après 3 mois, cela a augmenté à tous les matins.

Quels seraient les coûts estimés pour la Commune si on intégrait une structure privée ?

Mme Fawer indique que les coûts seraient plus élevés, car la Ville devrait acheter la place 2800-3000 CHF/mois à la structure privée, et la subventionner en fonction du revenu de la personne. Le problème actuel est une très forte demande en nurserie, mais moins de demande pour les autres groupes. Il faudrait pouvoir adapter le système, augmenter les places en nurserie et diminuer pour les autres, mais le système politique n'est pas assez flexible.

Il y a un manque de personnel ; qu'est-ce qui est fait pour motiver les jeunes ?

A la Ville, plusieurs actions : des alertes sont remontées au niveau du Canton, des formations sont financées par la Fondation d'Accueil de Jour pour les assistants socio-éducatifs (4000 CHF), des adaptations du temps de travail. Mais comme dans la Santé, des personnes ne veulent plus faire ce métier, car pénible. Pour revaloriser, il faut revoir les quotas : pour 1 professionnel, il faut 3 bébés au lieu de 5 bébés, 5 trotteurs au lieu de 7, 7 moyens au lieu de 10. Ce qui est le plus pénible, ce sont les enfants à besoins particuliers.

Le commissaire a eu un contact avec une jeune fille qui cherchait un stage, elle a simplement reçu une fiche pour choisir ; il y a peut-être d'autres moyens pour valoriser.

Mme Willommet indique que les stages sont maintenant cadrés avec un salaire minimum, et qu'il y en a énormément. Il y a aussi des places d'apprentissage. C'est un moyen d'avoir un peu plus de personnel surnuméraire, car avec les quotas actuels, ce n'est pas suffisant. Si on voulait mettre 1 personne de plus par groupe, avec 40 groupes, cela fait 40 EPT, donc 4 mio. CHF. Il y a pénurie de personnel, donc il y a concurrence. Il va falloir revaloriser les salaires, 1000 CHF en-dessous par rapport à d'autres réseaux.

Mme Fawer complète en indiquant que la Ville forme beaucoup de stagiaires et apprentis. Mais étant donné la pénibilité, les gens se lassent. Il y a aussi des gens malades longue durée, mais pas les postes pour engager des remplaçants. La Ville reste un employeur modèle, même si les salaires sont inférieurs ; dans le privé les gens sont payés à l'heure.

Une commissaire fait remarquer qu'à Vevey il y a pour le parascolaire des permanences pendant les vacances, ce que d'autres communes nous envient.

Mme Fawer précise que le réseau Vevey est assez exemplaire. Il n'y a que 5 semaines (3 en été, 2 à Noël) qui sont fermées. Les horaires du parascolaire sont alignés avec ceux du préscolaire. Les temps de travail sont annualisés.

Un commissaire revient sur la valorisation des salaires et les problèmes de rétention du personnel ; les salaires sont plus bas que la CCT ; mais y a-t-il moyen de revaloriser les salaires, sachant que c'est une question politique et que c'est la compétence du conseil communal d'augmenter le budget ?

Mme Willommet confirme que c'est une question politique. Les RH ont fait une étude comparative entre les salaires à Vevey et ceux de la CCT ; les salaires des directions sont inférieurs. La volonté est de revaloriser ces postes.

Mme Fawer précise qu'il ne faut pas seulement comparer le salaire nominal, mais tenir compte à Vevey d'une semaine de vacances en plus, d'une plus grande contribution de la Ville à la CIP, etc.

Une surenchère des salaires est possible pour capter les éducateurs, mais cela ne fait que reporter le problème sur les autres communes. L'objectif est de travailler ensemble. La Convention Collective de Travail permet d'harmoniser les salaires ; mais à part l'urgence pour les postes de directions qui arriveront rapidement, les autres postes de la ville seront revalorisés avec la refonte du statut du personnel.

Une commissaire demande si lorsque des apprentis ou des stagiaires viennent, même si le salaire est plus bas, est-ce qu'on met en avant d'autres avantages ?

Mme Fawer relate le cas d'une personne qui travaillait dans une structure à Ecublens, pour 1000 CHF de plus par mois, mais qui est quand même venue travailler à Vevey, car elle habitait à proximité de son travail à Vevey. Elle y gagne en qualité de vie, et les conditions de vacances et horaires par semaine sont meilleures.

3. VOTE

Délibérations de la commission ad hoc :

La commission ad hoc passe au vote des conclusions du rapport-préavis N°19/2026, comme suit :

Pour : 6

Contre : 4

Absentions : -

4. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis N° 19/2026, du 20 avril 2026, concernant la réponse au postulat de M. Mickael Bertschy intitulé « La complémentarité de l'offre publique-privée au service de l'accueil préscolaire » ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Mickael Bertschy, intitulé « La complémentarité de l'offre publique-privée au service de l'accueil préscolaire » et de le considérer comme réglé.

Pour la commission ad hoc
Le Président-rapporteur

Jacques Vernier

Séance terminée à 19h55.

Rapport validé le 7 août 2026